

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2021

à 19h00, à SAINT-AULAYE

COMPTE RENDU

PRESENTS : M. LAGRENAUDIE, MM. EYMARD, JAULIN, VARIN, DENOST, Mmes GRANGE, MM. CONESA, RAPEAU, Mmes MARTY, FERNANDES, HUGUES, CAILLAT, ROUQUETTE, MM. DESSAIGNE, JOSSIEN, Mmes DUCHÊNE et WOLF (à partir du point 7).

ABSENTS : Mmes BACQUEY (pouvoir à Mme GRANGE), WOLF, M. TRAISSAC (pouvoir à M. LAGRENAUDIE).

Secrétaire : Monsieur EYMARD.

1- Syndicat des Énergies de la Dordogne : création de l'éclairage public de l'éco-lotissement La Vallade.

Suite à la création de l'éco-lotissement de La Vallade, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaire. Le SDE24 a estimé le montant des travaux à 19 874.24 €HT (23 849.09 €TTC). S'agissant de travaux de création, la participation de la Commune de Saint Aulaye-Puymangou s'élève à 90% de la dépense HT, soit un montant de 17 886.82 €HT.

Le Conseil Municipal approuve, par 14 voix pour et 3 abstentions, les plans d'implantation, inscrit cette dépense au budget de la Commune, s'engage à régler au SDE24 les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

2- Redevance d'Occupation du Domaine Public par les concessionnaires de réseaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à émettre les titres de recettes pour l'occupation du domaine public, pour l'année 2021, concernant les entreprises suivantes :

- Orange : en attente des mesures (en 2020 : 1 237.88 €)
- GRT Gaz : 203.53 € (en 2020 : 201.97 €)
- GRDF : en attente des mesures (en 2020 : 551.92 €).

Le Conseil accepte à l'unanimité.

3- Attribution des subventions aux associations.

Suite à la réunion de la Commission Associations, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATION	PROPOSITION
Association sportive du Collège Dronne-Double	460
École maternelle de Saint-Aulaye	168

APE École Maternelle	350
Asso Française des sclérosés en plaque (AFSEP)	40
Secours Catholique de la Dordogne	50
France Alzheimer	40
Ligue contre le cancer	40
Myosotis ne m'oubliez pas	300
Don du sang bénévole	40
AFM Téléthon	100
Des boules au nez	40
Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)	2 169
Société musicale	500
École de Musique	500
Cercle artistique et culturel	150
Népomucène	500
Ostal Numérique	1 000
La Double en Périgord (le Parcot)	100
Saint-Aulaye en fête – Les Phoënix	1 766
Double Jeux	300
Lady's Pop Voice	50
Made in Eulalia	400
Eulalie Country	150
Le Scion	300
Amicale des chasseurs et propriétaires de Saint-Aulaye	200
Jeunes Sapeurs Pompiers	600
Handball club Eulalien	500
Tennis club	410
Saint-Aulaye Sport	3 850
TOTAL PROPOSE	15 073
TOTAL BUDGÉTISÉ	30 000

Pour les associations Népomucène et Double Jeux, une subvention de base est proposée dans l'attente d'une subvention supplémentaire.

4- Budget Commune.

■ Amortissement des budgets Commune et Locations Communales : Suite à la délibération en date du 25 janvier 2019 concernant la périodicité d'amortissement des biens acquis et travaux effectués pour le compte du budget principal et du budget Locations Communales, ces derniers étaient amortis. Selon l'article L. 2321-2, 28 du Code Général des Collectivités Territoriales, seules les subventions d'équipement sont obligatoirement amorties pour les communes de moins de 3 500 habitants. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'abroger la délibération n°2019/07 en date du 25 janvier 2019 et d'amortir uniquement les subventions d'équipement versée à ces deux budgets.

■ Décision modificative : Il est nécessaire de refaire entièrement une borne incendie, se situant place du Champ de Foire. Un devis a été demandé à l'entreprise Dubreuilh qui a estimé les travaux à 2 000€ HT, soit 2 400 €TTC. Cette dépense n'ayant pas été prévue, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, une décision modificative comme suit :

Libellé	Augmentation	Diminution
21568 – 110 (matériel Incendie – Aménagement Champ de Foire)	2 400.00 €	
2151 – 120 (réseaux de voirie – rue du Moulin)		2 400.00 €
TOTAL	2 400.00 €	2 400.00 €

5- Régies communales : augmentation des encaisses maximales.

Depuis le 1^{er} mai 2021, les régies municipales ne peuvent plus être déposées à la Trésorerie de Saint Aulaye-La Roche-Chalais, mais à La Banque Postale. Ces encaissements et décaissements étant plus complexes à effectuer et des frais bancaires étant appliqués pour un dépôt inférieur à 50€, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier les délibérations instituant les différentes régies afin d'en modifier le montant d'encaissement maximum comme suit :

Régie	Montant de l'encaisse délibéré	Montant de l'encaisse proposé
Régie Photocopie	50 €	300 €
Régie Médiathèque	150 €	300 €
Régie Marché nocturnes	50 €	1 000 €
Régie Musée du Cognac	150 €	300 €
Régie Musée du Pastel	150 €	300 €
Régie Vente du Cognac	825 €	1 000 €

6- Régie Marché Nocturne.

■ Adjonction de produits de recettes : Suite à la délibération n° 2016/06 en date du 31 mars 2016 concernant la création de la régie Marché nocturne, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajouter les recettes suivantes :

- Droit d'entrée pour spectacle et concert,
- Vente de boissons de 1^{ère} et 3^{ème} catégories

■ Tarifs des recettes : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs pour ces recettes citées ci-dessus :

- Droit d'entrée pour le concert du 25 juillet : 10 € et gratuit jusqu'à 12 ans
- Boissons de 1^{ère} et 3^{ème} catégories : eau : 0.50 €, jus de fruit : 2 €, cola : 2 €, bière :

2.50 €

Des gobelets en plastique seront achetés et consignés pour 1€. Ils seront donc réutilisables pour une prochaine manifestation.

7- Régie La Latière : tarif.

Considérant la foire à La Latière de septembre, il est proposé de reconduire le vide-grenier et de fixer le tarif à 1€ le mètre linéaire. Le Conseil, à l'unanimité, accepte

8- Personnel communal.

■ Création et suppression de postes : suite à différents mouvements au sein de l'effectif des agents communaux, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- la suppression de postes : 1 poste d'adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe à 10.25h/semaine à compter du 31 mai 2021 (avancement de grade), 1 agent de maîtrise à 35h/semaine à compter du 31 août 2021 (mutation) ;
- la création de postes : 1 adjoint territorial principal d'animation de 2^{ème} classe à 10.25h/semaine à compter du 1^{er} juin 2021, 1 technicien à 35h/ semaine à compter du 20 juillet 2021.

■ Tableau des effectifs : suite à ces mouvements de personnels, le Conseil adopte, à l'unanimité, le tableau des effectifs au 1^{er} juin 2021 :

Cadres d'emploi	Grades	Durée hebdomadaire de service	Nombre d'emploi
Service Technique	Adjoint technique	7/35 ^{ème}	1
		7.50/35 ^{ème}	1
		21/35 ^{ème}	1
		25/35 ^{ème}	1 (contrat)

		35/35 ^{ème}	2 (dont 1 contrat)
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	6.91/35 ^{ème}	1
		21/35 ^{ème}	1
		35/35 ^{ème}	4
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1
	Agent de maîtrise	35/35 ^{ème}	1
	Agent de maîtrise principal	35/35 ^{ème}	1
Service Administratif	Adjoint administratif	35/35 ^{ème}	2 (dont 1 vacance d'emploi)
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	1
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1
	Rédacteur	35/35 ^{ème}	1
Patrimoine	Adjoint du patrimoine	30/35 ^{ème}	1
Animation	Adjoint principal d'animation de 2 ^{ème} classe	10.25/35 ^{ème}	1

Et au 20 juillet 2021 :

Cadres d'emploi	Grades	Durée hebdomadaire de service	Nombre d'emploi
Service Technique	Adjoint technique	7/35 ^{ème}	1
		7.50/35 ^{ème}	1
		21/35 ^{ème}	1

		25/35 ^{ème}	1 (contrat)
		35/35 ^{ème}	2 (dont 1 contrat)
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	6.91/35 ^{ème}	1
		21/35 ^{ème}	1
		35/35 ^{ème}	4
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1
	Agent de maîtrise	35/35 ^{ème}	1
	Agent de maîtrise principal	35/35 ^{ème}	1
	Technicien	35/35 ^{ème}	1
Service Administratif	Adjoint administratif	35/35 ^{ème}	2 (dont 1 vacance d'emploi)
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	1
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1
	Rédacteur	35/35 ^{ème}	1
Patrimoine	Adjoint du patrimoine	30/35 ^{ème}	1
Animation	Adjoint principal d'animation de 2 ^{ème} classe	10.25/35 ^{ème}	1

■ Personnel saisonnier : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer des postes saisonniers :

- 2 personnels pour la surveillance de la baignade à la Plage du 3 juillet au 31 août 2021 pour 341h par personne,
- 1 personnel pour le Musée du Cognac du 7 juillet au 31 août 2021 pour 160 heures,
- 1 personnel pour le Musée du Pastel du 7 juillet au 31 août 2021 pour 160 heures,
- 1 personnel au Service Technique du 1^{er} juillet au 31 août 2021 à 35h/semaine.

9- Convention de prêt de terrains.

Suite à l'organisation de l'Exposition Canine des Amis du Berger Picard, représenté par son Président Monsieur Alain Grange, le Conseil, par 15 voix pour et 4 abstentions, accepte de prêter gracieusement des terrains cadastrés AC 18, AC 21 et AC 193 situés à la Plage du 24 au 26 septembre 2021.

10- Occupation du Domaine Public : place Pasteur.

Suite à la demande de Monsieur Jude, gérant de la Peña Eulalia, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'occupation de la place Pasteur par la terrasse de l'établissement désigné ci-dessus, du 19 mai au 15 octobre 2021 et de proposer un tarif de 12 €/m² d'emplacement pour la saison, tarif inchangé par rapport aux années précédentes.

11- Élections départementale et régionales.

Suite à l'organisation de deux élections simultanément et aux conditions sanitaires strictes, il a été demandé à la Préfecture de déplacer les bureaux de vote à la salle des Fêtes de Saint-Aulaye. Selon les circulaires ministérielles, il est proposé un schéma de bureaux de vote (schéma joint).

Le Conseil devra désigner des assesseurs, qui devront être vaccinés ou munis d'un test négatif de moins de 48 heures. Des scrutateurs, au nombre de 16, présentant les mêmes caractéristiques sanitaires que les assesseurs, sont demandés.

12- Convention d'utilisation de la piscine.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la convention d'utilisation par les Eulaliens de la piscine, entre la Commune et le nouveau propriétaire. Une participation financière de la Mairie sera nécessaire afin que les utilisateurs conservent les mêmes droits d'entrée que les années précédentes.

13- Recours contre les arrêtés préfectoraux du 20 avril dernier.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser d'ester auprès du Tribunal Administratif contre deux arrêtés préfectoraux en date du 20 avril 2021 :

- le premier concernant l'exploitation d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent,

- le second concernant une dérogation de destruction et perturbation intentionnelle d'espèces animales protégées et dérogation à l'interdiction de destruction, altération et dérogation de sites de reproduction et / ou aire de repos.

Cette demande de recours va être proposé par aux organes délibérants de la Commune de La Roche-Chalais et de la Communauté de Communes.

Le Conseil accepte par 17 voix pour et 2 abstentions.

Monsieur Jossien demande le coût de cette opération. Après renseignements, il n'y aura, pour le moment, pas de frais de justice car le recours à un avocat n'est pas obligatoire.

- Monsieur le maire lit deux courriers reçus par le Syndicat Départemental Des Déchets de la Dordogne : le premier concernant le refus de mandater le titre de recettes qui lui a été envoyé pour

le remboursement des frais pris en charge par la Mairie afin de pallier la fin du ramassage en Porte A Porte (PAP) chez les personnes âgées et dépendantes. Le second concerne les mesures en étude pour améliorer la collecte et un bilan depuis la prise de la présidence du syndicat par Monsieur Protano.

Monsieur Dessaigne dénonce un « racket organisé ». Mme Wolf pense qu'aucun touriste n'ira au bureau de tabac acheter une carte pour mettre ses déchets dans les PAV, et pense que ces derniers seront jetés n'importe où. Monsieur Eymard informe que les petites poubelles de plage disposées à la Plage seront toujours à la disposition du public et que ce sont les services techniques qui les ramasseront et les mettront dans les PAV.

- Monsieur le Maire annonce que le Docteur Carauleanu viendra à Saint-Aulaye, en famille, le 9 juin pour découvrir la ville et rencontrer les professionnels de santé. Le lendemain, il a rendez-vous avec le Conseil de l'Ordre des Médecins de Périgueux.

- Monsieur le Maire liste les manifestations estivales organisées par la Mairie :
 - les 5 et 6 juin : Fête des châteaux,
 - le 10 juillet : Chemin Barker (organisé par la communauté de communes), journée promotionnelle avec rando pédestre, canoë kayak...,
 - le 14 juillet : feu d'artifice et bal (à confirmer),
 - le 24 et 25 juillet : « L'avenir est à la campagne »,
 - avec sur les 2 jours : un marché Place Brémond, une randonnée organisée (départ 10h aux remparts), un circuit découverte de la Bastide (10h Marianne ou Ophélie), l'ouverture du musée du Pastel et du musée du Cognac, un atelier fabrication de pain, un repas au four à pain, une conférence-débat « l'Avenir est à la Campagne » avec J. Yves Agard, sociologue (18h), des déambulations de rue, la visite de l'éco-lotissement et des balades en calèche ;
 - le samedi 24 juillet : Marché nocturne, les commerçants et restaurateurs s'installent dans la rue Pasteur + concert du groupe « Les Boïtaclous »
 - le 25 juillet : Autour du château, Marché de producteurs et concert du groupe « Chef and the Gang » avec Philippe Etchebest.
 - le Salon de la Photo du 7 au 28 août,
 - le marché nocturne derrière le château le 13 août, avec un concert du groupe Clopint Clopant (jazz qui swingue),
 - La Latière le 11 septembre : Foire autour du monde artisanal et agricole avec producteurs, restauration, démonstration du travail de chiens à la ferme (avec des oies et moutons), sculpteur, élagueur, ... Exposition de tracteurs et de mobylettes anciennes... + vide grenier (1€ le mètre).

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 15 juin 2021 à 19 heures.